



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA GUADELOUPE**

(population 2021 : 159 545 habitants)

Budget primitif de 2021

**Article L. 1612-2
du code général des collectivités territoriales**

AVIS N° 2021-0087

SAISINE N° 2021-0044-971

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2021

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE DE LA GUADELOUPE,

VU, le code général des collectivités territoriales ;

VU, le code des juridictions financières ;

VU, l'arrêté du préfet de la Guadeloupe en date du 30 août 2021 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG) ;

VU, l'arrêté SG/SCI du préfet de la Guadeloupe en date du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature à M. Sébastien CAUWEL, secrétaire général de la préfecture ;

VU, l'avis n° 2021-0030 rendu le 9 mars 2021 par la chambre régionale des comptes sur le compte administratif de 2019 et sur le budget primitif de 2020 du SIAEAG ;

VU, la lettre en date du 1^{er} juillet 2021, enregistrée au greffe de la chambre le 2 juillet 2021, par laquelle le préfet de Guadeloupe a transmis à la chambre régionale des comptes le budget primitif de 2021 du SIAEAG ;

VU, la lettre du 19 juillet 2021 par laquelle le président de la chambre a informé le président du SIAEAG de la saisine et de la possibilité de ses observations, l'ordonnateur n'ayant émis aucune observation ;

VU, les réponses apportées par le comptable, ensemble les pièces du dossier ;

Après avoir entendu M. Alexandre ABOU, premier conseiller, en son rapport ;

ÉMET L'AVIS SUIVANT,

Le préfet de la Guadeloupe, après avoir constaté que le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG) n'avait pas adopté son compte administratif de 2020 ni son budget primitif de 2021 dans le délai imparti par la loi, a saisi la chambre régionale des comptes afin qu'elle formule des propositions pour le règlement du budget de 2021 du SIAEAG.

I. RECEVABILITE DE LA SAISINE

La saisine est signée par M. Sébastien CAUWEL, secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe, qui a signé « *pour le préfet* », par délégation de signature résultant de l'arrêté susvisé, et qui a ainsi qualité pour saisir la chambre.

Aux termes de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « *Si le budget n'est pas adopté avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 15 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. A compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'État, l'organe délibérant ne peut adopter de délibération sur le budget de l'exercice en cours [...]* ».

Aux termes de l'article L. 1612-20 du CGCT, « [les] *dispositions* [de l'article L. 1612-2] *sont applicables aux établissements publics intercommunaux* » au nombre desquels figure le SIAEAG.

En vertu des dispositions de l'article L. 1612-9 du CGCT, les dates fixées à l'article L. 1612-2 du même code pour l'adoption du compte administratif et du budget primitif sont repoussées, respectivement, au 1^{er} juin et au 15 juin lorsque le budget de l'exercice précédent a été réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'Etat et que la collectivité est en plan de redressement.

Le budget de 2020 du SIAEAG n'a pas été réglé ni rendu exécutoire par le préfet. En vertu de l'article L. 1612-2 susmentionné, le conseil syndical devait donc adopter son budget primitif de 2021 avant le 31 mars 2021. Pour autant, le 1^{er} juillet 2021, le conseil syndical n'avait toujours pas adopté le budget primitif de 2021. Ainsi, la saisine du préfet est recevable.

II. PROPOSITION DE REGLEMENT DU BUDGET PRINCIPAL « EAU »

En l'absence de budget primitif de 2021, il appartient à la chambre régionale des comptes, en application des dispositions des articles L. 1612-2, R. 1612-16 et R. 1612-26 du CGCT, de reprendre au budget primitif les résultats du compte de gestion de 2020 établi par le comptable public, de vérifier la sincérité des restes à réaliser arrêtés par l'ordonnateur au 31 décembre 2020 et de proposer au représentant de l'État, pour qu'il

l'arrête, un projet de budget permettant d'assurer le fonctionnement normal des services, le paiement des dépenses obligatoires et la poursuite des opérations d'investissement engagées, ainsi que de celles ayant donné lieu à une décision de principe ou présentant un caractère indispensable et urgent, ces propositions prenant en compte les restes à réaliser.

II. A. Reprise des résultats antérieurs et l'intégration au budget de 2021 des restes à réaliser corrigés par la chambre

Le résultat excédentaire de la section d'exploitation de 2020, de 11 037 545,75 €, est reporté au chapitre 002 « *Résultat reporté ou anticipé* » du budget primitif de 2021. Le résultat déficitaire de la section d'investissement de 2020, de -2 601 068,38 €, est reporté au chapitre 001 « *Solde d'exécution reporté* » du budget primitif de 2021.

En l'absence de communication des montants et des justifications des restes à réaliser de 2020 à reporter sur 2021, la chambre ne propose l'inscription d'aucun reste à réaliser.

II. B. Crédits nécessaires à l'exercice 2021, hors restes à réaliser

II. B. 1. En recettes d'exploitation

Les recettes à inscrire sont limitées aux titres et créances du SIAEAG sur la période pour laquelle il détenait la compétence de la gestion de l'eau, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021. Le montant à inscrire correspond donc à la réalisation des émissions de titres sur la période considérée, soit 17 571 078,05 €, hors report de 2020. Avec le report, le montant à inscrire est de 28 608 623,80 €.

II. B. 2. En dépenses d'exploitation

Les dépenses sont limitées aux obligations du SIAEAG sur la période pour laquelle il détenait la compétence de la gestion de l'eau, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021. Le montant à inscrire correspond donc à la réalisation des émissions de mandats sur la période considérée, soit 11 078 184,98 €. Ces dépenses doivent être majorées des dettes qui n'ont pas fait l'objet de mandatement.

Le SIAEAG est redevable de 9,8 M€ à l'égard de la société Karuker'ô (filiale du groupe Suez) dont 2,8 M€ correspondant à des dépenses non mandatées. Il convient d'inscrire ce dernier montant au chapitre 011 « *Charges à caractère général* » du budget du SIAEAG.

Par une ordonnance de référé-provision rendue le 21 juin 2021, le tribunal administratif de Basse-Terre a condamné le SIAEAG à payer à la société Hydreka une somme de 68 057,84 € en règlement de la fourniture de divers matériels de détection de fuites d'eau. Il convient d'inscrire cette somme au chapitre 011 du budget primitif de 2021.

Par une ordonnance de référé-provision rendue le 19 mars 2021, le tribunal administratif de Basse-Terre a condamné le SIAEAG à payer à l'Institut Pasteur une somme de 193 316,96 € en règlement de prestations d'analyse pour le contrôle sanitaire des eaux de consommation. Il convient d'inscrire cette somme au chapitre 011 du budget primitif de 2021.

Le total des dépenses d'exploitation à inscrire s'élève à 14 139 559,78 €.

II. B. 3. En recettes d'investissement

Les crédits à inscrire se limitent aux titres émis du 1^{er} janvier au 31 août 2021, soit 2 601 068,38 €.

II. B. 4. En dépenses d'investissement

Les crédits à inscrire se limitent aux mandats émis du 1^{er} janvier au 31 août 2021, soit 1 742 259,03 €. Avec le solde d'exécution reporté, le montant des dépenses s'élève à 4 343 327,41 €.

II. C. L'équilibre du budget principal « Eau »

L'équilibre du budget principal de 2021 du SIAEAG, hors restes à réaliser, se présente comme il suit.

Tableau n° 1 : Proposition de règlement du budget principal primitif de 2021, hors restes à réaliser (en euros)

Section d'exploitation	Montant (hors restes à réaliser)
Recettes	28 608 623,80
Dépenses	14 139 559,78
Résultat	14 469 064,02
Section d'investissement	Montant (hors restes à réaliser)
Recettes	2 601 068,38
Dépenses	4 343 327,41
Résultat	-1 742 259,03
Résultat global prévisionnel	12 726 804,99

Source : chambre régionale des comptes

III. PROPOSITION DE REGLEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**III. A. Reprise des résultats antérieurs**

Le résultat déficitaire de la section d'exploitation de 2020, de - 10 428 048,36 €, est reporté au chapitre 002 « *Résultat reporté ou anticipé* » du budget primitif de 2021. Le résultat déficitaire de la section d'investissement de 2020, de - 5 068 189,79 €, est reporté au chapitre 001 « *Solde d'exécution reporté* » du budget primitif de 2021.

En l'absence de communication des montants et des justifications des restes à réaliser de 2020 à reporter sur 2021, la chambre ne propose l'inscription d'aucun reste à réaliser.

III. B. Crédits nécessaires à l'exercice 2021, hors restes à réaliser**III. B. 1. En recettes d'exploitation**

Les recettes à inscrire sont limitées aux titres et créances du SIAEAG sur la période pour laquelle il détenait la compétence de la gestion de l'assainissement collectif, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021. Le montant à inscrire correspond donc à la réalisation des émissions de titre sur la période considérée, soit 38 746,45 €.

III. B. 2. En dépenses d'exploitation

Les dépenses sont limitées aux obligations du SIAEAG sur la période pour laquelle il détenait la compétence de la gestion de l'assainissement collectif, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021. Le montant à inscrire correspond donc à la réalisation des émissions de mandats sur la période considérée, soit 1 115 076,69 €, hors report de 2020. Avec le report, le montant à inscrire est de 11 543 125,05 €.

Deux titres de recette, portant les n° 73/2020 et n° 74/2020 pour un total 4 227 399,82 €, sont prescrits. Ils doivent donc faire l'objet d'une annulation, supportée par le budget de 2021, au compte 673 « *Titres annulés* ».

Le total des dépenses d'exploitation à inscrire s'élève ainsi à 15 770 524,87 €.

III. C. Section d'investissement**III. C. 1. En recettes d'investissement**

Aucune recette d'investissement n'a été titrée au cours de la période pendant laquelle le SIAEAG détenait la compétence sur l'assainissement collectif.

III. C. 2. En dépenses d'investissement

Les crédits à inscrire se limitent aux mandats émis sur la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021, soit 123 637,92 €. Avec le solde d'exécution reporté, le montant des dépenses s'élève à 5 191 827,71 €.

III. D. Equilibre du budget annexe « *Assainissement collectif* »

Le déséquilibre du budget annexe « *Assainissement collectif* » de 2021 se présente comme il suit.

Tableau n° 2 : Proposition de règlement du budget annexe « *Assainissement collectif* » de 2021, hors restes à réaliser (montants en euros)

Section d'exploitation	Montant (hors restes à réaliser)
Recettes	38 747,28
Dépenses	15 770 524,87
Résultat	-15 731 777,59

Section d'investissement	Montant (hors restes à réaliser)
Recettes	0,00
Dépenses	5 191 827,71
Résultat	-5 191 827,71
Résultat global prévisionnel	-20 923 605,30

Source : chambre régionale des comptes

IV. PROPOSITION DE REGLEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

IV. A. Reprise des résultats antérieurs

Le résultat déficitaire de la section d'exploitation de 2020, de – 773 374,59 €, est reporté au chapitre 002 « *Résultat reporté ou anticipé* » du budget primitif de 2021.

IV. B. Crédits nécessaires à l'exercice 2021, hors restes à réaliser

IV. B. 1. En recettes d'exploitation

Les recettes à inscrire sont limitées aux titres et créances du SIAEAG sur la période pour laquelle il détenait la compétence de la gestion de l'assainissement non collectif, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021. Le montant à inscrire correspond donc à la réalisation des émissions de titres sur la période considérée, soit 93 551,94 €.

IV. B. 2. En dépenses d'exploitation

Les dépenses sont limitées aux obligations du SIAEAG sur la période pour laquelle il détenait la compétence de la gestion de l'assainissement non collectif, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021. Le montant à inscrire correspond donc à la réalisation des émissions de mandats sur la période considérée, soit 42 512,84 €, hors report de 2020. Avec le report, le montant à inscrire s'élève à 815 887,43 €.

IV. B. 3. Section d'investissement

Aucune recette ou dépense d'investissement n'a été enregistrée au cours de la période pendant laquelle le SIAEG détenait la compétence sur l'assainissement non collectif, en 2021.

IV. C. Equilibre du budget annexe « *Assainissement non collectif* »

Tableau n° 3 : Proposition de règlement du budget annexe « *Assainissement non collectif* » de 2021, hors restes à réaliser (montants en euros)

Section d'exploitation	Montant (hors restes à réaliser)
Recettes	93 551,94
Dépenses	815 887,43
Résultat	-722 335,49

Section d'investissement	Montant (hors restes à réaliser)
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Résultat	0,00
Résultat global prévisionnel	-722 335,49

Source : chambre régionale des comptes

L'ensemble des corrections et des propositions ont fait l'objet, au cours de l'instruction, de la contradiction prévue par les normes professionnelles des juridictions financières (art. VI-17).

PAR CES MOTIFS,

- 1) **DECLARE** recevable la saisine du préfet de la Guadeloupe au titre de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales ;
- 2) **PROPOSE** au préfet de la Guadeloupe de régler le budget primitif du SIAEAG pour 2021, budget principal et budgets annexes « *Assainissement collectif* » et « *Assainissement non collectif* », conformément aux tableaux figurant en annexes 1 à 3 du présent avis, étant noté que le SIAEAG n'a pas communiqué les données concernant les restes à réaliser au 31 décembre 2020, en dépenses et en recettes ;
- 3) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la Guadeloupe, au président du SIAEAG et au directeur régional des finances publiques ;

Délibéré par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe, le 15 octobre 2021.

Présents :

- M. Yves COLCOMBET, président de la chambre, président de séance,
- M. Patrick PLANTARD, président de section,
- Mme Anne-Maude DUBOST, premières conseillères,
- Mme Louise AREND, conseillère,
- M. Alexandre ABOU, premier conseiller, rapporteur.

Le président de séance

La greffière de séance,

Yves COLCOMBET

Gina BREGMESTRE

Annexe n° 1 : Proposition de budget principal « Eau potable » pour 2021

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'exploitation		Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
011	Charges à caractère général	4 249 218,02	3 061 374,80	7 310 592,82
012	Charges de personnel	6 288 768,71	0,00	6 288 768,71
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	56 764,52	0,00	56 764,52
66	Charges financières	469 090,60	0,00	469 090,60
67	Charges exceptionnelles	14 343,13	0,00	14 343,13
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér. d'ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
Total		11 078 184,98	3 061 374,80	14 139 559,78
Recettes d'exploitation		Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	17 568 551,10	0,00	17 568 551,10
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,57	0,00	0,57
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 526,38	0,00	2 526,38
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér. d'ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	11 037 545,75	11 037 545,75
Total		17 571 078,05	11 037 545,75	28 608 623,80

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'investissement		Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 515 312,83	0,00	1 515 312,83
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	35 281,00	0,00	35 281,00
204	Subvention d'équipement	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	191 665,20	0,00	191 665,20
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	2 601 068,38	2 601 068,38
	Total	1 742 259,03	2 601 068,38	4 343 327,41
Recettes d'investissement		Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Excédent d'exploitation capitalisé	2 601 068,38	0,00	2 601 068,38
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions non transférables	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	2 601 068,38	0,00	2 601 068,38

BALANCE GENERALE DU BUDGET			
Section d'exploitation	Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
Dépenses	11 078 184,98	3 061 374,80	14 139 559,78
Recettes	17 571 078,05	11 037 545,75	28 608 623,80
Résultat	6 492 893,07	7 976 170,95	14 469 064,02
Section d'investissement	Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
Dépenses	1 742 259,03	2 601 068,38	4 343 327,41
Recettes	2 601 068,38	0,00	2 601 068,38
Résultat	858 809,35	-2 601 068,38	-1 742 259,03
Résultat global prévisionnel	7 351 702,42	5 375 102,57	12 726 804,99

Annexe n° 2 : Proposition de budget annexe « Assainissement collectif » pour 2021

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'exploitation		Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
011	Charges à caractère général	242 878,43	0,00	242 878,43
012	Charges de personnel	724 869,18	0,00	724 869,18
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,93	0,00	0,93
66	Charges financières	146 968,15	0,00	146 968,15
67	Charges exceptionnelles	360,00	4 227 399,82	4 227 759,82
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér. d'ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	10 428 048,36	10 428 048,36
Total		1 115 076,69	14 655 448,18	15 770 524,87
Recettes d'exploitation		Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	38 746,45	0,00	38 746,45
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,83	0,00	0,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér. d'ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
Total		38 747,28	0,00	38 747,28

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'investissement		Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	118 933,44	0,00	118 933,44
204	Subvention d'équipement	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 704,48	0,00	4 704,48
26	Participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	5 068 189,79	5 068 189,79
	Total	123 637,92	5 068 189,79	5 191 827,71
Recettes d'investissement		Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Excédent d'exploitation capitalisé	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions non transférables	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00

BALANCE GENERALE DU BUDGET			
Section d'exploitation	Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
Dépenses	1 115 076,69	14 655 448,18	15 770 524,87
Recettes	38 747,28	0,00	38 747,28
Résultat	-1 076 329,41	-14 655 448,18	-15 731 777,59
Section d'investissement	Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
Dépenses	123 637,92	5 068 189,79	5 191 827,71
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat	-123 637,92	-5 068 189,79	-5 191 827,71
Résultat global prévisionnel	-1 199 967,33	-19 723 637,97	-20 923 605,30

Annexe n° 3 : Proposition de budget annexe « Assainissement non collectif » pour 2021

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'exploitation		Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
011	Charges à caractère général	3 942,07	0,00	3 942,07
012	Charges de personnel	38 570,77	0,00	38 570,77
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér. d'ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	773 374,59	773 374,59
Total		42 512,84	773 374,59	815 887,43
Recettes d'exploitation		Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	93 551,11	0,00	93 551,11
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,83	0,00	0,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér. d'ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
Total		93 551,11	0,00	93 551,11

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'investissement		Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subvention d'équipement	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement		Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Excédent d'exploitation capitalisé	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions non transférables	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00

BALANCE GENERALE DU BUDGET			
Section d'exploitation	Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
Dépenses	42 512,84	773 374,59	815 887,43
Recettes	93 551,94	0,00	93 551,94
Résultat	51 039,10	-773 374,59	-722 335,49
Section d'investissement	Crédits consommés en 2020	Ajustement	Proposition de règlement pour 2021
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat	0,00	0,00	0,00
Résultat global prévisionnel	51 039,10	-773 374,59	-722 335,49